



# Rendez-vous de carrière

## Aucun personnel ne peut rester isolé !

**Le SNFOEP, avec la FNEC FP-FO et le SNFOLC, exige l'abandon des rendez-vous de carrière et de l'évaluation par compétences**

Le gouvernement Valls a imposé PPCR, contre l'avis majoritaire de FO, CGT et SUD. La ministre Najat Vallaud-Belkacem a publié le décret sur l'évaluation le 5 mai 2017, J-M. Blanquer le met en œuvre. En publiant le « *Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation* » et le « *Document de référence de l'entretien* » contre lesquels seule la FNEC FP-FO s'est prononcée le 12 juillet, il décide d'individualiser les droits et les garanties collectives des personnels.

**Syndicat national**  
**FORCE**  
**OUVRIERE**  
**de**  
**l'enseignement**  
**privé**

**Collectivement, les personnels défendent leurs droits**

Les enseignants des lycées et collèges ne peuvent rester isolés lors des rendez-vous de carrière. Ils n'ont pas à subir de pressions pour rentrer dans les cases des 11 items de compétences sur lesquels ils doivent dorénavant être évalués.

En conséquence, le SNFOEP propose aux personnels de se réunir en heures d'information syndicale, en assemblée générale, pour réaffirmer leurs revendications comme la FNEC FP-FO l'a fait le 1<sup>er</sup> février 2017 en portant à la ministre les centaines de prises de position, les milliers de signatures :

- aucune pression, aucune sanction contre les personnels
- ni individualisation, ni salaire au « mérite »
- aucun accompagnement-rééducation à l'initiative de l'administration
- droit au déroulement de carrière attaché au statut de la fonction publique d'Etat
- les personnels sont unis contre les contre-réformes, ce qu'ils ont rejeté avec le décret Chatel sur l'évaluation, puis Najat Vallaud-Belkacem, ils ne l'acceptent pas plus avec J-M Blanquer. Pour devenir un professeur « excellent » il faudrait se plier à toutes les exigences des contre-réformes rejetées (décret Hamon, temps de travail illimité, réforme du collège, devoirs faits...).

Le SNFOEP propose de communiquer cette position de l'ensemble des personnels de l'établissement à tous les niveaux. Aucun collègue ne doit rester isolé lors des rendez-vous de carrière !

**Pour le SNFOEP, aucune régression sociale n'est acceptable**

Pour le conseiller social du Président de la République, les ordonnances répondraient « *au besoin des entreprises de faire de plus en plus de sur-mesure* », c'est-à-dire en détruisant le Code du travail. Pour le ministre de l'Action et des Comptes publics, il faudrait aller vers un « *droit souple* » et instaurer un « *salaire au mérite* » pour tous les fonctionnaires et agents publics que sont les enseignants du privé sous-contrat. Avec le ministre Blanquer, c'est plus de « *sur-mesure* » pour rendre l'Ecole compatible avec l'autonomie et la casse des statuts.

Pas plus que la destruction du Code du travail, FO n'accepte le démantèlement des statuts.

**C'est pourquoi le SNFOEP, avec la FNEC FP-FO, appelle plus que jamais les personnels à décider ensemble la grève le 10 octobre, pour en finir avec les contre-réformes :**

- **abandon des ordonnances Macron**
- **défense du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique**
- **augmentation immédiate de 16% du point d'indice**